

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 7 mars 2017 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Madame Sylvie Laurain et Monsieur Michel Morin.

Poste vacant : #6

Également présente : Madame Josée Rochette, adjointe administrative.

1. **OUVERTURE : 20 h 00**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2017**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
  - a) Aide financière pour la peinture de l'école de Saint-Sébastien : 1 500.00\$
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
  - a) Autorisation dépense de formation d'utilisation et entretien des appareils respiratoires : 300.\$
  - b) Adoption du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun dossier à traiter.
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Candidat pour le Comité des digues et stations de pompes
  - b) Autorisation d'une dépense pour l'appel d'offres des trottoirs de la rue Principale
  - c) Avis de motion du règlement 489, travaux de la branche 5 du cours d'eau Labonté
  - d) Avis de motion du règlement 490, travaux de la branche 16 du cours d'eau Éwing
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
  - a) Annulation du contrat de service pour le photocopieur avec la compagnie Copicom inc.
  - b) Contrat de service pour le photocopieur avec la compagnie Solution Burotic 360
  - c) Demande d'appui pour un amendement au Code municipal du Québec
  - d) Autorisation d'une contribution financière à la Maison Hina : 100.00\$
  - e) Participation au mouvement « Faites Briller en bleu » pour l'autisme
  - f) Participation au regroupement des offices municipaux d'habitation
  - g) Remboursement pour différence de coût d'une location de salle à Martin Thibert : 90.00\$
  - h) Adoption du règlement 488 relatif au traitement des élus municipaux
10. **VARIA**
11. **COURRIER**
12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 35**

1. OUVERTURE

**M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2017-03-036** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2017.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2017-03-037** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 février 2017. ADOPTÉE.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

**LOISIRS ET CULTURE**

C1700070	Lettrage Landry, enseigne pour arrosage de patinoire	109.23\$
C1700071	Isabelle Girouard, yoga du 7 fév. Au 18 avril 2017, vers. 1/2	400.00\$

**PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

C1700072	Aréo-Feu, inspection annuelle des appareils respiratoires	1 468.99\$
C1700073	Municipalité d'Henryville, renouvellement de la radiocommunication	278.50\$
C1700074	Cauca, survi-mobile du 15 fév. Au 14 mai 2017	341.48\$
C1700075	PG Solutions, soutien technique 2017 du logiciel Première Ligne	758.84\$
C1700076	Alain Héту, immatriculation véhicule urgence, frais cellulaire, repas formation	184.40\$
C1700077	Enseignes Bromar, 2 plaquettes d'identifications des pompiers	31.04\$

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun fournisseur à payer

**HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

C1700078	L'Homme et fils inc., eau, fusible, sable, clapet toilette, manche de masse	280.54\$
C1700079	Équipements Guillet, huile et filtres pour tracteur Massey Ferguson	136.34\$
C1700080	C. & F. Phénix et fils, réparations de 7 lumières de rues	512.63\$
C1700081	Ferme La Guérinière, nivelage de la montée Roy de janvier 2017	258.69\$

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

C1700082	FQM, frais de formation pour Mme Sylvie Laurain	442.65\$
C1700083	Chambre de commerce du Haut-Rich., 2 rencontres pour M.Martin Thibert	103.48\$
C1700084	Papeterie Cowansville, caisses de papiers, pinces, trombones	116.16\$
C1700085	Maison Hina, contribution financière 2017	100.00\$
C1700086	Petite Caisse, achats Fête d'hiver (résol.2017-01-005)	148.08\$
C1700087	Martin Thibert, remboursement différence de location salle	90.00\$

**Pour un total de :**

**5 761.05\$**

**2017-03-038** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 5 761.05\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

#### Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élus	Mars 2017	2 633.77\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Février 2017	6 808.62\$
Salaire des pompiers	Février 2017	1 787.71\$
L1700016	Copicom inc., location du photocopieur 3 mois	510.49\$
L1700017	Hydro-Québec, élect., enseigne numérique	80.11\$
L1700018	Hydro-Québec, élect. Caserne et bibliothèque	473.31\$
C1700019	Desjardins services de cartes, café, diner de noel des employés	115.99\$
L1700020	MRC Haut-Richelieu, gestion matières résiduelles mars 2017	4 886.86\$
L1700021	MRC Haut-Richelieu, quote-part administration mars 2017	45 216.74\$
L1700022	MRC Haut-Richelieu, quote-part digues et stations pompage mars 2017	10 692.49\$
L1700023	Hydro-Québec, élect. Ctr communautaire	1 541.89\$
C1700056	Super Soir Venise, diesel camion incendie	107.01\$
C1700057	Groupe Environex, analyses d'eau janvier 2017	61.52\$
C1700058	L'Homme et fils inc., frais de poste et timbres	374.72\$
C1700059	Régie Eau Potable, quote-part de mars 2017	15 624.00\$
C1700060	Garage Yves St-Laurent, essence camion voirie	82.00\$
C1700061	Financière Manuvie, assur. Collective – Mars 2017	1 497.53\$
C1700062	Gestim inc., serv. Inspection municipale – Février 2017	1 256.91\$
C1700063	Pétroles Dupont inc, huile à chauffage – Caserne	284.74\$
C1700064	Financière Banque Nationale, intérêts sur prêt de l'autopompe	1 124.63\$
<b>Pour un total de :</b>		<b>95 161.04\$</b>

#### Dépenses autorisées par résolution

C1700065	François Thibodeau, entretien patinoire vers. 2/2 (2017-01-004)	500.00\$
C1700066	Édith Lamoureux, collations Fête d'hiver (2017-01-005)	125.00\$
C1700067	Liberté Vision, changer l'orientation d'un écran numérique 2017-01-006)	2 379.98\$
C1700068	CMP Mayer inc., facials nouveaux appareils respiratoires (2016-11-174)	4 428.55\$
C1700069	Isabelle Lemieux, location chevaux Fête d'hiver (2017-01-005)	150.00\$
<b>Pour un total de :</b>		<b>7 583.53\$</b>

#### 5. LOISIRS ET CULTURE

##### A) AIDE FINANCIÈRE POUR LA PEINTURE DE L'ÉCOLE CAPITAINE-LUC-FORTIN

**2017-03-039** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une aide financière au montant de 1 500.00\$ pour l'achat de peinture pour l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice St-Joseph. ADOPTÉE.

## 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

### A) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR UNE FORMATION

**2017-03-040** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QU'**une dépense au montant de 300.00\$ plus taxes soit autorisée pour une formation sur l'utilisation et l'entretien des nouveaux appareils respiratoires du service des incendies;

**QUE** la formation se donne conjointement avec le service des incendies de la Municipalité d'Henryville. ADOPTÉE.

### B) ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q.,C.s-3.4), la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Richelieu doit adopter et soumettre son projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération au ministre de la Sécurité publique pour approbation;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions prévues à l'article 16 de la loi stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu pour leur territoire respectif;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de Saint-Sébastien ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et se disent en accord avec ce dernier;

#### EN CONSÉQUENCE :

**2017-03-041** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien adopte le plan de mise en œuvre intégré au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la Municipalité régionale de comté de du Haut-Richelieu;

**DE** transmettre la présente à la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu. ADOPTÉE.

## 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun dossier à traiter.

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

### A) CANDIDAT POUR LE COMITÉ DES DIGUES ET STATIONS DE POMPAGE

**2017-03-042** Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que M. Pol Petit soit nommé candidat pour siéger sur le comité des digues et stations de pompage de la Rivière du Sud pour la digue Lamoureux dans la municipalité de Saint-Sébastien. ADOPTÉE.

B) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR L'APPEL D'OFFRES DES TROTTOIRS DE LA RUE PRINCIPALE

**2017-03-043** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une dépense au montant de 3 895.\$ plus taxes à la firme Contact Cité pour l'accompagnement et la rédaction du document d'appel d'offres pour la réfection des trottoirs de la rue Principale. ADOPTÉE.

C) AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 489 – TRAVAUX DE LA BRANCHE 5 DU COURS D'EAU LABONTÉ

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Sylvie Laurain, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 489 relatif aux travaux d'entretien de la branche 5 du cours d'eau Labonté.

D) AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 490 – TRAVAUX DE LA BRANCHE 16 DU COURS D'EAU EWING

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Michel Bonneville, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 490 relatif aux travaux d'entretien de la branche 16 du cours d'eau Ewing.

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) ANNULATION DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE PHOTOCOPIEUR

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a signé un contrat de service pour l'entretien, la réparation et la fourniture d'encre pour le photocopieur Sharp avec la compagnie Copicom inc. en date du 13 avril 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat vient à échéance le 13 avril 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien désire changer de fournisseur de service et garder l'expertise de la marque Sharp;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2017-03-044** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**DE** ne pas renouveler le contrat de service #130416-10466(3764) avec la compagnie Copicom inc.. ADOPTÉE.

B) CONTRAT DE SERVICE POUR LE PHOTOCOPIEUR

**2017-03-045** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de service de service pour l'entretien, la réparation et la fourniture d'encre pour le photocopieur Sharp à la compagnie *Solution Burotic 360* tel que proposé dans son offre du 24 février 2017. ADOPTÉE.

C) APPUI POUR UN AMENDEMENT AU *CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC*

**2017-03-046** Résolution annulée.

Consensus pour remettre le dossier à l'étude.

#### D) CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MAISON HINA

**2017-03-047** Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Jean-Charles Fournier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder une contribution financière au montant de 100.00\$ à la Maison Hina. ADOPTÉE.

#### E) PARTICIPATION AU MOUVEMENT « FAITES BRILLER EN BLEU »

**CONSIDÉRANT** l'annonce de la tenue de la 3<sup>e</sup> édition de l'événement *Un autre regard* qui a pour but de sensibiliser la population aux besoins des personnes autistes;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le *Mois de l'autisme* et que durant ce mois, de nombreuses actions sont menées comme le mouvement original « Faites briller en bleu » qui se tient le 2 avril chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est sollicité afin de participer à cet événement en faisant briller ses édifices municipaux en bleu le 2 avril et aussi pendant tout le mois d'avril;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2017-03-048** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité accepte de participer à l'événement « Faites briller en bleu » en appui au projet;

**QUE** l'Hôtel de ville soit éclairé en bleu tout le mois d'avril. ADOPTÉE.

#### F) PARTICIPATION AU REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION

**CONSIDÉRANT QUE** La Loi 83 apporte des modifications à la Loi sur la Société d'habitation du Québec permettant la création d'un office régional d'habitation (article 58.1 de la LSHQ) par le regroupement des offices d'habitation existant;

**CONSIDÉRANT QUE** la création d'un office régional d'habitation se fera par la fusion des offices municipaux d'habitation existants dans la nôtre;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité désire participer au comité de transition et de coordination (CTC) en vue d'une entente sur les modalités;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2017-03-049** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité donne son accord à participer à l'élaboration d'une entente de regroupement en nommant comme représentant le maire, Monsieur Martin Thibert. ADOPTÉE.

#### G) REMBOURSEMENT POUR DIFFÉRENCE DE COÛT D'UNE LOCATION DE SALLE

**2017-03-050** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder le remboursement à M. Martin Thibert pour la différence de coût de la location du Pavillon des loisirs au lieu du Centre communautaire au montant de 90.00\$. ADOPTÉE.

H) ADOPTION DU RÈGLEMENT 488 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 458 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

**RÈGLEMENT 488 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 458 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

---

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien a adopté le règlement numéro 458 intitulé « *Règlement relatif au traitement des élus municipaux* »;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien juge opportun de modifier ce règlement pour prévoir une rémunération additionnelle au membre du conseil qui occupe le poste particulier de maire suppléant;

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'avis de motion et présentation du projet de règlement a été donné à la séance régulière du 7 février 2017 par le conseiller M. Michel Bonneville;

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 8 février 2017 par la directrice générale et secrétaire-trésorière résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le vingt et unième (21<sup>e</sup>) jour après la publication de cet avis public qui mentionne également les sommes annuelles que le projet de règlement prévoit pour le maire et les conseillers;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il statue ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le règlement 458 intitulé « *Règlement relatif au traitement des élus municipaux* » est modifié en remplaçant l'article 4 par l'article suivant :

« ARTICLE 4

*En cas d'absence du maire ou pendant la vacance à cette charge, lorsque la durée du remplacement du maire par le maire suppléant atteint 21 jours consécutifs, la municipalité verse au maire suppléant une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter du vingt-deuxième (22<sup>e</sup>) jour de remplacement, et ce, jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération que le maire a le droit de recevoir durant cette période.*

*Lorsque l'absence du maire est inférieure à 21 jours consécutifs, le conseiller agissant comme maire suppléant a droit à une rémunération additionnelle de 100\$ pour toute séance du conseil qu'il préside durant cette période.»*

### ARTICLE 3

Le présent règlement rétroagit au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé :

*Martin Thibert*  
Maire

*Manon Donais*  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Présentation du projet et avis de motion donné le 7 février 2017  
Projet de règlement adopté le 7 février 2017  
Avis public le 8 février 2017  
Règlement adopté le 7 mars 2017  
Avis public d'entrée en vigueur le 8 mars 2017

---

### 10. VARIA

**Aucun point n'est ajouté au varia.**

### 11. COURRIER

**Rien à Signaler.**

### 12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

**Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.**

### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2017-03-051** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h35. ADOPTÉE.

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Josée Rochette,  
Adjointe administrative